

GRAND
ANGLE



12

DÉCEMBRE 2018

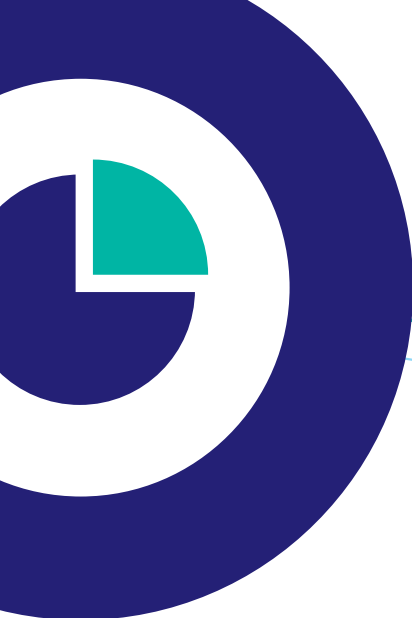
Qui sont les professionnels libéraux en Provence - Alpes - Côte d'Azur ?

*Des profils et des activités différenciés
selon les départements*



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

D E S S A V O I R S P O U R L ' A C T I O N



REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les partenaires qui ont contribué à cette étude, l'UNAPL, ORPL, l'Insee et l'Urssaf, pour leur contribution et leur disponibilité.

Directeur de publication

Philippe Cottet

Réalisation

Anne-Sophie Dumortier
Somoudom Inthavong

Conception graphique, PAO

Gaël Martinez
Anna Chaldjian

Avec le concours
de l'ORPL et de l'UNAPL

ÉDITO

Les professions libérales représentent une force économique importante en région. L'étude a pour objectif de produire de la connaissance sur les professionnels libéraux et les auto-entrepreneurs (micro-entrepreneurs) aux niveaux régional et départemental.

Les professionnels libéraux sont des acteurs insuffisamment reconnus pour leur participation active dans la société notamment en zones rurales ; acteurs qui créent des emplois non délocalisables, qui structurent et maintiennent la vitalité des territoires en apportant leurs services et leurs compétences à tous les publics.

Qui sont-ils ? Que représentent-ils ? Comment évoluent-ils et quelles sont leurs caractéristiques ?

Ce travail réalisé par l'ORM à la demande de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur a été l'occasion de mener une réflexion en amont sur le périmètre du champ à analyser. Deux actions ont été réalisées simultanément à cet effet :

- un travail collaboratif avec l'Insee afin de définir le champ à observer, sur la base des travaux déjà réalisés au niveau national. Celui-ci a d'ailleurs donné lieu à une co-publication (« Provence - Alpes - Côte d'Azur, région de prédilection des professionnels libéraux », *Insee Analyses*, n° 67, décembre 2018) ;
- un travail plus approfondi sur les territoires avec un champ d'observation tenant compte des spécificités locales (étude ORM).

L'enjeu pour l'UNAPL est d'informer sur la part des professions libérales dans l'emploi au sein des territoires de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Il permet aussi d'alimenter l'Observatoire régional des professions libérales dont les missions sont de recenser, rassembler et analyser les statistiques des professions libérales afin de mieux faire connaître l'entreprise libérale auprès des pouvoirs publics ainsi que de mieux accompagner les entreprises de ce champ.

Philippe Cottet
Président de l'ORM



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	6
01. L'ACTIVITÉ LIBÉRALE EN RÉGION ET DANS LES DÉPARTEMENTS	9
1. Les effectifs régionaux	9
2. Les effectifs par département	12
02. LES CARACTÉRISTIQUES DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX	15
1. Un profil qui diffère d'un département à l'autre	15
2. Un statut en lien avec l'activité exercée sur le territoire	18
3. Des revenus de professionnels libéraux très disparates	22
03. LES SALARIÉS TRAVAILLANT POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX	25
1. Plus de 100 600 salariés travaillant pour un professionnel libéral employeur en région	25
2. Plus de neuf contrats sur dix à durée indéterminée	27
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	29
SITES INTERNET	29
ANNEXE - Le champ de l'étude ORM	30

SYNTHÈSE

LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

- **47 %** dans le domaine de la Santé.
- **6 %** dans le domaine Juridique.
- **47 %** dans le domaine de la Technique et cadre de vie.
- **39 %** dans les Bouches-du-Rhône.
- Des effectifs qui se sont accrus de **34 %** entre 2010 et 2015. Une évolution très disparate d'un département à l'autre.
- Une très forte densité de professionnels libéraux dans tous les départements de la région, qui masque des carences sur certains territoires reculés.
- Une répartition des domaines d'activité très inégale localement.

- **48 %** de femmes.
- **13 %** d'employeurs.
- **26 %** ont un double statut salarié/profession libérale.
- **9 %** de moins de 30 ans.
- **17 %** de 60 ans et plus.
- Plus d'un quart sous le régime de micro-entrepreneur.



LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

LES SALARIÉS

- **31 %** dans le domaine de la Santé.
- **7 %** dans le domaine Juridique.
- **62 %** dans le domaine de la Technique et cadre de vie.
- Des effectifs qui se sont accrus de **3 %** entre 2010 et 2015 :
 - > une très grande majorité de femmes ;
 - > des salariés majoritairement diplômés du supérieur ;
 - > des conditions d'emploi favorables : neuf emplois sur dix à durée illimitée et huit sur dix à temps complet.

LES REVENUS

- Un accroissement de **17 %** entre 2010 et 2015.
- Des revenus mensuels moyens qui diffèrent :
 - > **d'un département à l'autre** : 2 000 euros dans les Hautes-Alpes à 3 700 euros dans les Bouches-du-Rhône ;
 - > **selon le domaine d'activité** : le domaine Juridique est le plus rémunérateur (5 700 euros) suivi du domaine de la Santé (4 900 euros). Le revenu mensuel moyen dans le domaine Technique et cadre de vie ne dépasse pas les 2 000 euros.
 - > **selon le statut** : le revenu mensuel moyen du professionnel libéral classique est évalué à 5 750 euros. Celui du micro-entrepreneur ne dépasse pas 400 euros.
- La majorité des micro-entrepreneurs exercent une activité salariée à côté de l'activité libérale.



INTRODUCTION

En région Provence - Alpes - Côte d'Azur, la part des actifs en emploi ayant choisi le statut de non-salarié s'est accrue ces cinq dernières années (+ 14 %) alors que l'emploi total a très peu évolué sur la même période. Cette progression vient du dynamisme des professions libérales et plus précisément de la forte croissance des effectifs de micro-entrepreneurs¹.

Il est donc pertinent de s'attarder sur ces évolutions récentes, de les estimer, d'identifier les caractéristiques de ces professionnels et de comprendre pourquoi Provence - Alpes - Côte d'Azur est devenue la première région de France en termes de densité des professionnels libéraux.

Avant d'analyser l'activité libérale et les caractéristiques de ses professionnels, il est important d'apporter une définition des professions libérales, de déterminer méthodologiquement leur champ d'activité, et de préciser le périmètre choisi.

QU'ENTEND-ON PAR PROFESSION LIBÉRALE ?

La directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles de 2005 a d'abord défini la profession libérale comme « toute profession exercée sur la base de qualifications appropriées, à titre personnel, sous sa propre responsabilité et de façon professionnellement indépendante, en offrant des services intellectuels et conceptuels dans l'intérêt du client et du public ».

En France, pendant longtemps, les professions libérales étaient définies par défaut comme étant toutes les professions n'appartenant pas aux secteurs du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture.

La mobilisation de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL, organisation patronale créée en 1977) pour une meilleure reconnaissance administrative et juridique a permis l'adoption de la loi de 2012 donnant un cadre plus précis des professions libérales :

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt d'un client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »²

On associe souvent les professions libérales aux professions « réglementées », c'est-à-dire structurées par un ordre dont les membres respectent un code de déontologie stricte et sont soumis au contrôle de leurs instances. C'est par exemple le cas des médecins, avocats, experts comptables... D'autres professions libérales sont dites « non réglementées ».

¹ Cf. « Provence - Alpes - Côte d'Azur, région de prédilection des professionnels libéraux », *Insee Analyses*, n° 67, décembre 2018.

² Article 29-1 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Pour l'administration fiscale, il s'agit des « personnes qui pratiquent en toute indépendance une science, un art dont l'activité intellectuelle joue un rôle principal. Leurs recettes doivent représenter la rémunération d'un travail personnel ». Ces professions peuvent être libres (par exemple, des consultants, des formateurs...) ou soumises à une autorisation d'exercice comme l'exploitant d'auto-école (cf. définition de la Chambre nationale des professions libérales – CNPL). On comprend ici que ces professions regroupent des métiers, des formes d'exercice et des catégories très divers.

DÉTERMINATION DU CHAMP DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE

Il n'existe pas à ce jour de liste précise des professions libérales. Comment les identifier ? À partir des ordres, des statuts juridiques ou de l'activité principale.

Dans cette étude, le choix s'est porté sur l'approche par entreprise en s'appuyant sur le critère de l'activité principale exercée, approche parfois croisée au statut. La nomenclature NAF détaillée, comportant 732 classes (également appelées code APE, activité principale exercée), permet d'identifier plus finement les activités à prendre en compte (voir liste des NAF sélectionnées en annexe).

Pour les besoins d'une étude plus adaptée aux spécificités régionales, **le champ retenu par l'ORM** a été établi sur la base du champ Insee³ auquel ont été ajoutés 69 codes APE (sous condition de catégorie juridique, à savoir plus de 50 % de personnes avec un statut de profession libérale). Le périmètre retenu se compose donc de 105 codes APE (voir la liste en annexe) qui ont été regroupés en trois domaines. Dans le domaine Technique et cadre de vie, les *Activités liées au sport* ont été sorties du sous-domaine *Enseignement* afin de constituer un sous-domaine à part entière.

SCHÉMA 1 LE CHAMP D'OBSERVATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.

³ Établi à partir des travaux de l'Observatoire de l'activité libérale de la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie menés en 2012. Un total de 48 codes d'activité principale exercée (APE) sont concernés, sous condition éventuelle de catégorie juridique (cf. données complémentaires de l'*Insee Analyses* n° 67 de décembre 2018).

SOURCES ET MÉTHODE

Cette étude mobilise principalement la base non-salariés (hors agriculture) issue d'une source administrative gérée par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), caisse nationale des Urssaf. Les millésimes 2010 et 2015 sont exploités.

Seuls les non-salariés actifs au 31 décembre et les micro-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année sont pris en compte. En cas d'exercice déficitaire, il est considéré comme nul. Les non-salariés classiques (hors micro-entrepreneurs) n'ayant pas déclaré leurs revenus (les taxés d'office) ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de revenus.

Le recensement de population est utilisé pour les calculs de densité de professionnels (millésimes 2010 et 2015).

La caractérisation des emplois salariés se fait à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS, millésime 2015).

DÉFINITIONS

Micro-entrepreneur : ce régime s'applique depuis le 19 décembre 2014, il s'agit de la requalification du régime d'auto-entrepreneuriat mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible aux non-salariés si leur chiffre d'affaires reste au-dessous des seuils fixés. Les formalités de création d'entreprise sont allégées ; le mode de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales est allégé. Par rapport aux auto-entrepreneurs, les micro-entrepreneurs sont soumis à de nouvelles obligations (immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année...).

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés, d'une part, les micro-entrepreneurs (ME) et, d'autre part, les non-salariés « classiques » (*i. e.* hors ME). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL). Toutes les personnes exerçant une activité non salariée sont prises en compte, qu'il s'agisse de leur activité principale ou d'une activité secondaire, complémentaire à une activité salariée.

Pluriactif : non-salarié qui exerce à la fois une activité salariée et une activité non salariée. Il perçoit à la fois des revenus d'activité non salariaux et des revenus salariaux, appréhendés à travers les DADS.

01

L'ACTIVITÉ LIBÉRALE EN RÉGION ET DANS LES DÉPARTEMENTS

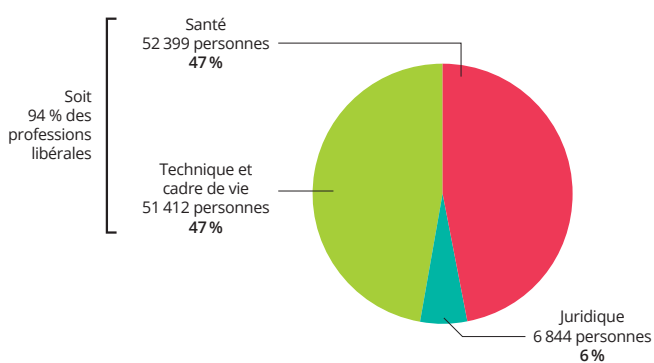
L'ESSENTIEL

- 110 655 professionnels libéraux en région Provence - Alpes - Côte d'Azur dont 40 % dans les Bouches-du-Rhône.
- Autant de professionnels libéraux dans le domaine de la Santé que dans le domaine Technique et cadre de vie (47 % des effectifs).
- Une surreprésentation des professionnels libéraux en région dans tous les domaines (Santé, Juridique, Technique et cadre de vie).
- La densité est particulièrement élevée dans les Hautes-Alpes.
- Une forte croissance des effectifs de professionnels libéraux (34 % entre 2010 et 2015), notamment poussée par le domaine Technique et cadre de vie, dont la présence s'est accentuée dans tous les départements.
- La croissance la plus dynamique est enregistrée dans le sous-domaine des Services, secteur où les métiers sont beaucoup moins réglementés.

1. LES EFFECTIFS RÉGIONAUX

1.1. LES ACTIVITÉS DE LA SANTÉ ET DE LA TECHNIQUE ET CADRE DE VIE AU COUDE À COUDE EN TERMES D'EFFECTIFS

GRAPHIQUE 1 LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS RÉGIONAUX PAR DOMAINE



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement Insee et ORM.

Professions libérales :
110 665 personnes.

1.2. UNE FORTE PROGRESSION DES EFFECTIFS DU DOMAINE TECHNIQUE ET CADRE DE VIE, CES DERNIÈRES ANNÉES

GRAPHIQUE 2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ENTRE 2010 ET 2015 PAR DOMAINE

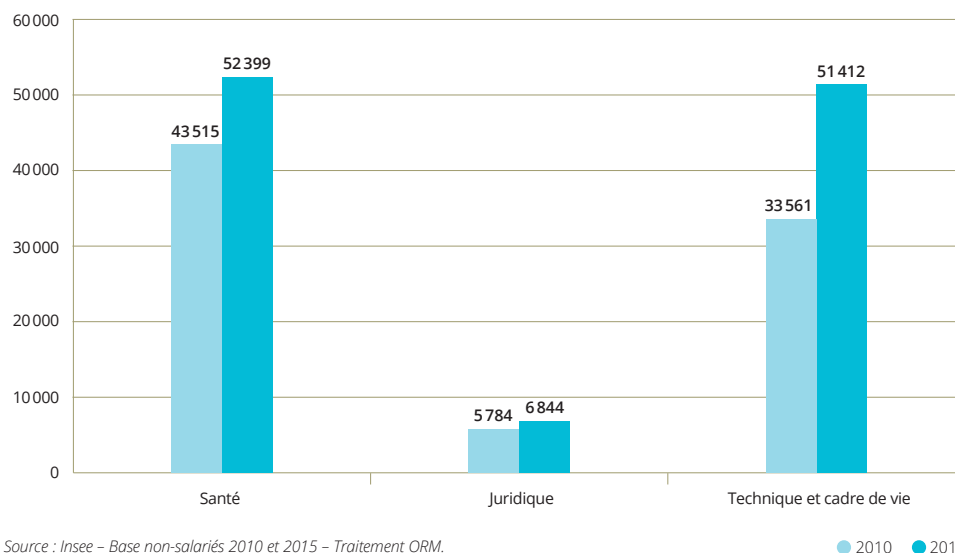


TABLEAU 1 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EN RÉGION PAR DOMAINE ET SOUS-DOMAINE

	Effectifs en 2015	Évolution entre 2010 et 2015
Santé	52 399	20 %
Juridique	6 844	18 %
Technique et cadre de vie	51 412	53 %
Conception et maîtrise d'œuvre	5 270	48 %
Expertise et conseil	17 679	56 %
Comptabilité, assurance et finance	3 443	3 %
Enseignement (hors enseignement sportif)	6 984	76 %
Intermédiaires du commerce de gros	4 832	9 %
Professions artistiques	1 537	99 %
Activités liées au sport	6 409	51 %
Services	4 644	196 %
Audiovisuel, presse, cinéma	548	99 %
Autres	66	74 %
Total	110 655	34 %

Source : Insee - Base non-salariés 2010 et 2015 - Traitement ORM.

Entre 2010 et 2015, le nombre de professionnels libéraux en région a fortement augmenté (34 % champ ORM). Ce sont les effectifs du domaine Technique et cadre de vie qui ont le plus évolué (53 % en cinq ans). La croissance dans la Santé et le Juridique est plus modérée mais avoisine quand même les 20 %.

Avec un total de 17 700 professionnels, le sous-domaine *Expertise et conseil* rassemble plus d'un tiers du contingent de la Technique et cadre de vie (et 16 % de l'ensemble des professionnels libéraux de la région). Son poids dépasse celui du domaine Juridique. La nette croissance de *l'Enseignement* et des *Activités liées au sport* fait qu'ils deviennent incontournables en région.

Ces dernières années, les effectifs de la plupart des sous-domaines de la Technique et cadre de vie ont connu une croissance beaucoup plus dynamique que la moyenne régionale, notamment en ce qui concerne les services (+ 196 %), les professions artistiques (+ 99 %) et l'enseignement (+ 76 %).

Plus généralement, en région comme en France, la croissance des effectifs des professionnels libéraux a été particulièrement élevée comparativement à celle enregistrée pour l'ensemble des non-salariés (respectivement 27 % contre 14 %).

1.3. UNE SURREPRÉSENTATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EN RÉGION DANS TOUS LES DOMAINES

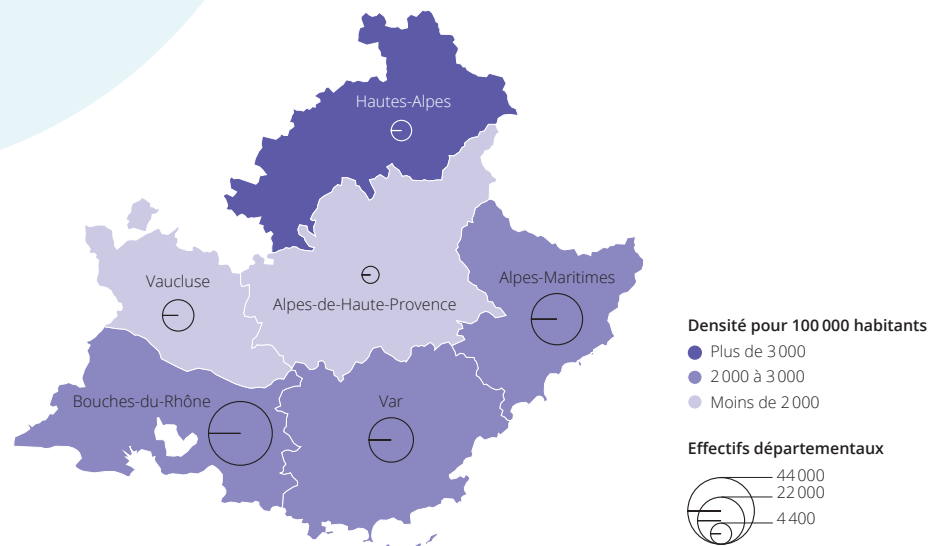
La région Provence - Alpes - Côte d'Azur enregistre la densité la plus élevée de professionnels libéraux du territoire national avec plus de 2 200 professionnels libéraux pour 100 000 habitants (contre 1 638 en France métropolitaine), devant la région Île-de-France. De manière générale, les densités les plus importantes se situent dans le grand sud de la France (sources Insee, base non-salariés 2015 et RP 2015).

Cette surreprésentation s'observe dans tous les domaines, notamment celui de la Santé (avec une densité *d'infirmiers* et de *sages-femmes* supérieure à la moyenne nationale), dans la Technique et cadre de vie (avec une densité particulièrement importante dans les *Activités liées au sport*). Néanmoins, cette densité est une moyenne départementale qui masque les carences sur certains territoires notamment en matière de santé. On note que les professionnels exercent surtout sur la bande littorale de la région et autour des grandes métropoles. En revanche, certains territoires alpins, les arrière-pays varois et niçois sont beaucoup moins bien dotés en professionnels libéraux.

2. LES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

2.1. UNE TRÈS FORTE DENSITÉ DE PROFESSIONNELS DANS LES HAUTES-ALPES ET DANS LES ALPES-MARITIMES

CARTE 1 LA DENSITÉ DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DANS LES DÉPARTEMENTS



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.

Les professionnels libéraux sont surreprésentés dans la région comparativement à l'échelle nationale. Cette surreprésentation s'observe en particulier dans deux départements : dans les Hautes-Alpes où la densité des professionnels libéraux est de 3 160 pour 100 000 habitants et, dans une moindre mesure, dans les Alpes-Maritimes où elle est de 2 589 pour 100 000 habitants (contre 2 210 en région). Sur ces territoires, la surreprésentation s'explique par l'important contingent de professionnels libéraux issus des activités sportives. Mais, là encore, on soulignera l'inégale représentation territoriale des professionnels libéraux des diverses activités. Deux départements, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, enregistrent une densité plus faible que la moyenne régionale (inférieure à 2 000 professionnels pour 100 000 habitants) mais qui demeure supérieure à la moyenne nationale.

2.2. UNE RÉPARTITION INÉGALE DES DOMAINES D'ACTIVITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS

Une forte concentration des professionnels libéraux est observable dans les trois départements du littoral : les Bouches-du-Rhône concentrent les effectifs les plus élevés (43 431 personnes). Suivent le Var (21 116 personnes) puis les Alpes-Maritimes (28 024 personnes).

Le domaine de la Santé rassemble 22 000 professionnels libéraux dans les Bouches-du-Rhône. Ce secteur est l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi dans le département. Les départements de la Côte d'Azur, où la part de la population de plus de 75 ans est très élevée, attirent aussi de nombreux professionnels de la Santé.

Les Hautes-Alpes se distinguent par un nombre important de professionnels libéraux dans le domaine Technique et cadre de vie, presque deux fois plus nombreux que dans la Santé. La place prépondérante des *Activités liées au sport* (activités de montagne, activités nautiques et de vol libre...), qui font tourner l'économie locale tout au long de l'année, explique cette part notable de professionnels libéraux du sport dans le département (44 % des effectifs). C'est le contingent le plus élevé de la région devant celui des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône.

TABLEAU 2 LES EFFECTIFS DÉPARTEMENTAUX DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PAR DOMAINE ET SOUS-DOMAINE

	04	05	06	13	83	84	Région
Santé	1 458	1 473	11 874	21 922	10 649	5 023	52 399
Juridique	95	89	1 937	3 213	993	517	6 844
Technique et cadre de vie	1 569	2 892	14 213	18 296	9 474	4 968	51 412
Conception et maîtrise d'œuvre	124	135	1 300	2 200	978	533	5 270
Expertise et conseil	368	310	5 169	7 208	3 003	1 621	17 679
Comptabilité, assurance et finance	82	88	963	1 319	656	335	3 443
Enseignement (hors enseignement sportif)	196	182	1 762	2 693	1 408	743	6 984
Intermédiaires du commerce de gros	67	58	1 505	1 515	1 168	519	4 832
Professions artistiques	89	56	392	452	337	211	1 537
Activités liées au sport	483	1 945	1 549	1 170	876	386	6 409
Services	142	102	1 422	1 484	955	539	4 644
Audiovisuel, presse, cinéma	15	13	136	231	81	72	548
Autres	3	3	15	24	12	9	66
Total	3 122	4 454	28 024	43 431	21 116	10 508	110 655
Répartition	3 %	4 %	25 %	39 %	19 %	9 %	100 %
Nombre d'habitants	161 588	139 883	1 083 312	2 006 069	1 038 212	554 374	4 983 438
Répartition	3 %	3 %	22 %	40 %	21 %	11 %	100 %
Densité*	1 932	3 184	2 587	2 165	2 034	1 895	2 220

* Nombre de professionnels pour 100 000 habitants.
Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

GRAPHIQUE 3 LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS DÉPARTEMENTAUX PAR DOMAINE



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

2.3. UNE ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DÉPARTEMENTAUX DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX TRÈS DISPARATES

Les évolutions des effectifs diffèrent selon les départements et les domaines d'activité. Les professionnels libéraux se répartissent différemment dans les domaines d'activité selon les réalités socio-économiques des départements.

Alors que dans les Hautes-Alpes le nombre de professionnels libéraux s'est accru de 25 %, le Var enregistre une croissance de ses effectifs de 39 %. Plus précisément, le domaine Technique et cadre de vie dope cet accroissement dans tous les départements. Dans la plupart des départements, la Santé a aussi pris de l'ampleur. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les effectifs du domaine du Juridique ont diminué de 2 % alors qu'ils ont augmenté dans les autres départements de la région.

TABLEAU 3 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX ENTRE 2010 ET 2015

	04	05	06	13	83	84	Région
Santé	+ 23 %	+ 23 %	+ 19 %	+ 18 %	+ 26 %	+ 22 %	+ 20 %
Juridique	- 2 %	+ 11 %	+ 16 %	+ 22 %	+ 17 %	+ 14 %	+ 18 %
Technique et cadre de vie	+ 56 %	+ 27 %	+ 51 %	+ 55 %	+ 61 %	+ 55 %	+ 53 %
Total	+ 37 %	+ 25 %	+ 33 %	+ 31 %	+ 39 %	+ 34 %	+ 34 %

Source : Insee - Base non-salariés 2010 et 2015 - Traitement ORM.

02

LES CARACTÉRISTIQUES DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

L'ESSENTIEL

- Les professions libérales se féminisent de plus en plus dans l'ensemble des domaines et sur tous les départements.
- Les professionnels libéraux restent plus âgés que l'ensemble des actifs en emploi.
- L'économie territoriale influe sur les caractéristiques des professionnels libéraux. Ainsi, la part élevée de jeunes dans les Hautes-Alpes est à rapprocher des activités liées au sport, très ancrées au territoire
- Le **Vaucluse** est le département où les professionnels libéraux sont plus souvent employeurs, notamment dans le domaine de la Santé.
- Le double statut (professionnel libéral et salarié) est très répandu, surtout dans les départements alpins où la pluriactivité est monnaie courante.
- La somme des revenus directement liés à l'activité libérale, en région, s'élève à plus de 4,2 milliards d'euros en 2015 soit + 17 % depuis 2010.
- Le domaine Juridique est le plus rémunérateur.
- C'est dans les Bouches-du-Rhône que les revenus sont les plus élevés.
- Les revenus mensuels moyens des professionnels libéraux classiques sont d'environ 4 750 euros. Ils masquent de grandes disparités d'un département à l'autre et d'un domaine à l'autre.
- Les revenus mensuels moyens des micro-entrepreneurs issus de l'activité libérale sont très faibles (moins de 400 euros). Ils ne suffisent pas pour vivre de cette seule activité. Aussi, beaucoup d'entre eux exercent à côté une activité salariée.

1. UN PROFIL QUI DIFFÈRE D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

1.1. UNE PART CROISSANTE DE FEMMES PARMIS LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS...

La part régionale de femmes parmi les professionnels libéraux s'élève à 48%. Elle est proche de celle observée parmi les salariés mais elle est plus élevée que celle de l'ensemble des non-salariés (un tiers pour les artisans, commerçants, gérants de société...). Elle varie de 40 % à 50 % selon les départements.

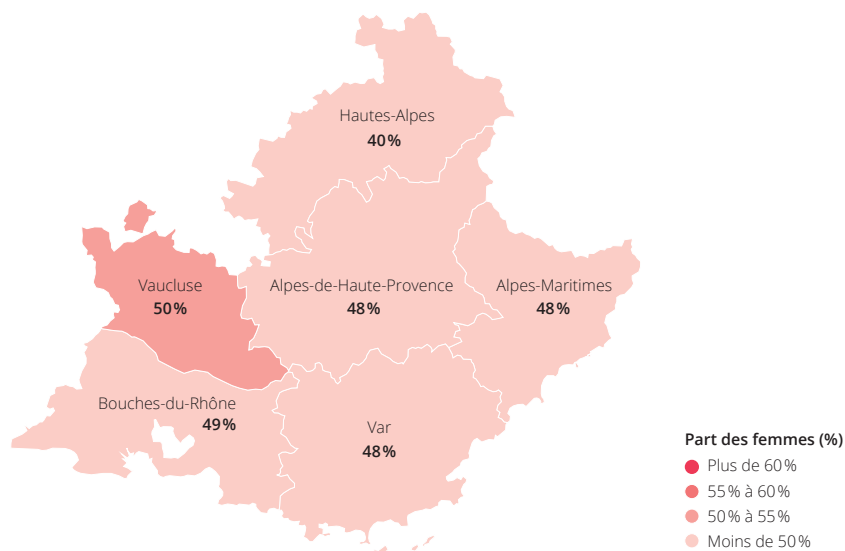
Entre 2010 et 2015, cette part augmente dans les professions libérales de façon assez homogène sur l'ensemble du territoire (de l'ordre de 4 à 6 points). Elle touche aussi tous les domaines.

CARTE 2 LA PART DE FEMMES SELON LES DÉPARTEMENTS



Part des femmes dans l'emploi :

Agriculture	31 %
Bâtiment	12 %
Commerce	43 %
Industrie	29 %
Services	58 %
Tous secteurs	48 %



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

1.2. ... MAIS QUI VARIE EN FONCTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DÉVELOPPÉES SUR LES TERRITOIRES

TABLEAU 4 LA PART DE FEMMES SELON LE DOMAINE ET LE SOUS-DOMAINE

	04	05	06	13	83	84	Région
Santé	62 %	63 %	55 %	59 %	57 %	60 %	58 %
Juridique	45 %	45 %	50 %	52 %	48 %	56 %	51 %
Technique et cadre de vie	30 %	22 %	34 %	32 %	33 %	34 %	38 %
Conception et maîtrise d'œuvre	25 %	26 %	32 %	32 %	29 %	33 %	31 %
Expertise et conseil	29 %	37 %	36 %	32 %	32 %	32 %	33 %
Comptabilité, assurance et finance	23 %	27 %	28 %	24 %	23 %	21 %	25 %
Enseignement (hors enseignement sportif)	55 %	55 %	60 %	52 %	53 %	52 %	54 %
Intermédiaires du commerce de gros	27 %	24 %	36 %	29 %	37 %	33 %	34 %
Professions artistiques	49 %	54 %	52 %	45 %	45 %	55 %	49 %
Activités liées au sport	25 %	21 %	35 %	39 %	35 %	42 %	31 %
Services	69 %	70 %	65 %	62 %	62 %	68 %	64 %
Audiovisuel, presse, cinéma	53 %	38 %	35 %	39 %	40 %	38 %	38 %
Autres	67 %	67 %	67 %	71 %	83 %	100 %	76 %
Total	48 %	40 %	48 %	49 %	48 %	50 %	48 %

Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

Cette empreinte féminine diffère sensiblement d'un département à l'autre, passant de 40 % dans les Hautes-Alpes à 50 % dans le Vaucluse. Elle s'explique par plusieurs facteurs :

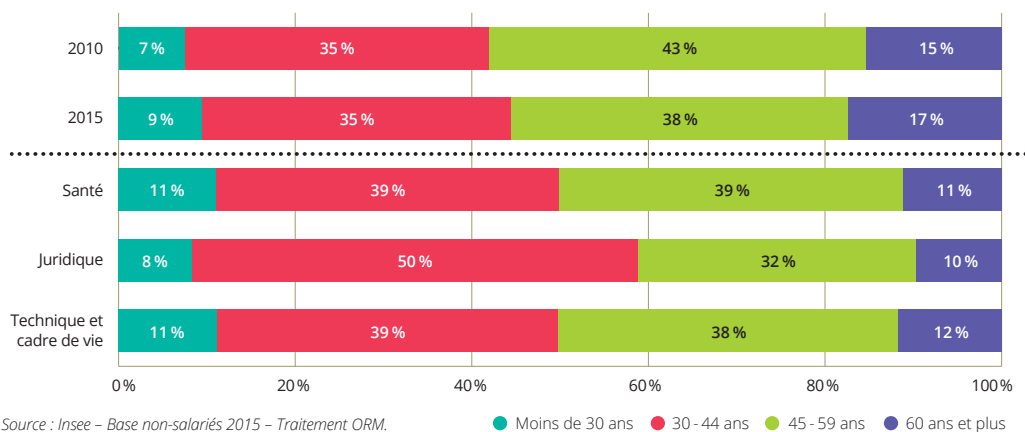
- les spécificités économiques des territoires qui impliquent le développement de l'emploi dans certains domaines plus ou moins féminisés. En effet, certaines activités plus ou moins présentes sur les territoires comme *Expertise et conseil* ou *Conception et maîtrise d'œuvre* sont très peu investies par les femmes ;

- la faible présence des femmes dans certains métiers d'un même domaine comme c'est le cas dans la Santé : les emplois de *médecins spécialistes*, de *chirurgiens* sont plus souvent occupés par des hommes alors qu'à l'inverse les métiers d'*infirmiers*, *sages-femmes* sont exercés par plus de huit femmes sur dix professionnels.

Globalement, entre 2010 et 2015, l'accroissement des effectifs féminins, nettement plus important que celui des hommes (+ 48 % contre + 22 %), dope la croissance des effectifs de professionnels libéraux (+ 34 %). Par exemple, près des deux tiers des professionnels du sous-domaine des Services sont des femmes ; il s'agit du secteur qui s'accroît le plus fortement sur les cinq ans.

1.3. DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX ÂGÉS SURTOUT DANS LES ALPES-MARITIMES ET LE VAUCLUSE

GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX ET PAR DOMAINE EN 2015

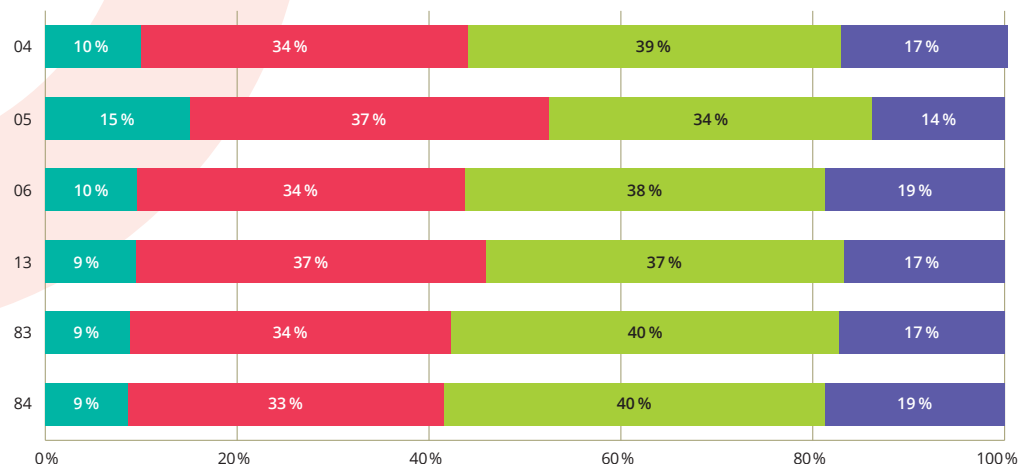


Les professionnels libéraux sont en général plus âgés que l'ensemble des travailleurs car ils sont nombreux à exercer une activité professionnelle bien au-delà de l'âge légal de la retraite. En 2015, plus de la moitié d'entre eux ont 45 ans et plus et 17 % ont plus de 60 ans en région.

Les moins de 30 ans représentent 10 % (contre 19 % pour l'ensemble des actifs) ; leur part a légèrement augmenté depuis 2010 (+ 3 points).

Dans le domaine Juridique, le statut de professionnel libéral semble s'acquérir plus rapidement (parfois peu après la fin des études). Ainsi, 50 % des professionnels ont entre 30 et 44 ans. L'entrée dans la carrière passe plus souvent par une période éphémère de salariat avant l'exercice sous statut libéral. En revanche, dans certaines activités de la Technique et cadre de vie comme l'*Expertise et conseil*, devenir professionnel libéral semble nécessiter une plus grande expérience professionnelle salariée. Les jeunes sont ainsi beaucoup moins représentés chez ces professionnels libéraux, contrairement à la tranche d'âge des 45 ans et plus (voire des plus de 60 ans).

GRAPHIQUE 5 LA RÉPARTITION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR DÉPARTEMENT



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

● Moins de 30 ans ● 30-44 ans ● 45-59 ans ● 60 ans et plus

Cependant, l'effet du métier en lien à l'activité économique du territoire peut nuancer cette analyse générale. Dans les Hautes-Alpes, la part élevée des professionnels libéraux âgés de moins de 30 ans est à rapprocher au développement économique local, orienté vers le tourisme sportif dont les métiers sont prioritairement occupés par des jeunes.

2. UN STATUT EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

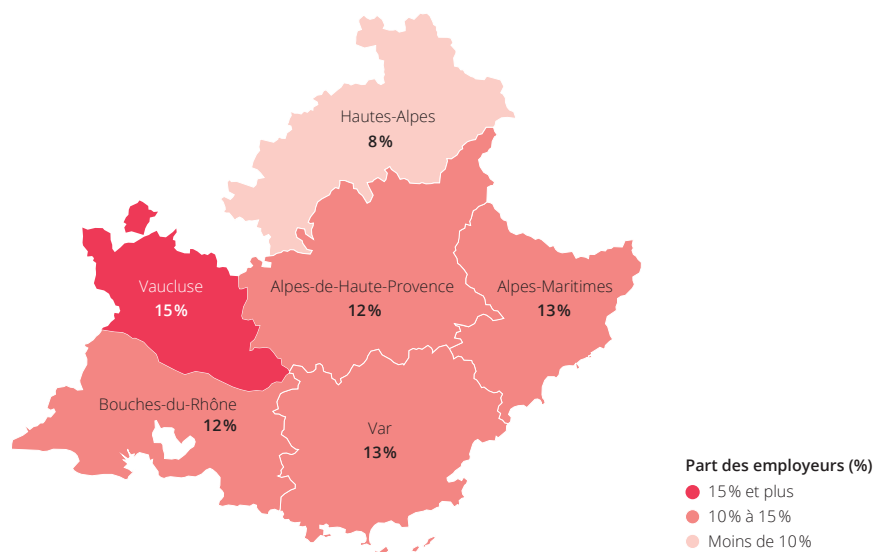
Les professionnels libéraux peuvent embaucher des salariés (ils obtiennent ainsi le statut d'employeur), compléter leurs revenus issus de l'activité libérale en travaillant pour un employeur (ils cumulent dès lors le statut de salarié avec celui de travailleur libéral). Par ailleurs, ils ont la possibilité d'opter pour le régime fiscal de micro-entrepreneur si leur activité ne dégage que de modestes revenus (voir seuil imposé par la loi).

2.1. PEU DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EMPLOIENT DES SALARIÉS

En région, 13 % des professionnels libéraux sont employeurs. Le domaine d'activité qui emploie le plus est le Juridique (plus d'un professionnel libéral sur cinq est employeur) ; un professionnel sur sept est employeur dans la Santé et seulement un sur dix dans le domaine Technique et cadre de vie (avec une concentration d'employeurs dans la *Comptabilité, assurance et finance* et *l'Expertise et conseil*).

En 2010, la part des professionnels libéraux employeurs était de 20 % (soit - 7 points). Cette baisse s'explique surtout par la montée en puissance du domaine Technique et cadre de vie, globalement peu employeur.

CARTE 3 LA PART DES EMPLOYEURS PARMIS LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX SELON LES DÉPARTEMENTS



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

Globalement, le Vaucluse est le département qui concentre la part la plus élevée de professionnels libéraux employeurs, quel que soit le domaine d'activité (15%). Ceci s'explique en partie par la place prépondérante qu'occupent les professionnels libéraux de la Santé, qui rassemble la moitié des employeurs libéraux du département.

À l'inverse, les Hautes-Alpes se distinguent par la faible part d'employeurs (seulement 8%), qui s'explique là aussi par les particularités économiques territoriales en lien avec les activités sportives, où l'on trouve peu de professionnels employeurs.

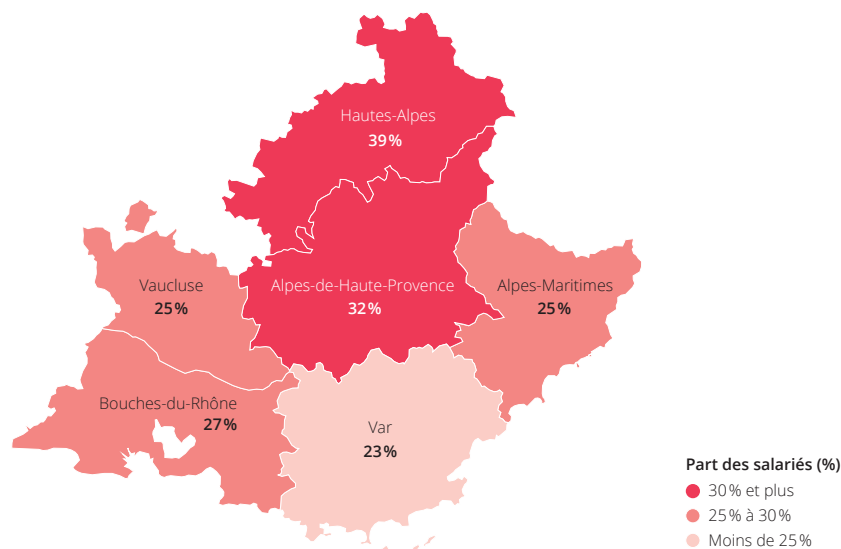
2.2. PLUS D'UN QUART DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EXERCENT AUSSI UNE ACTIVITÉ SALARIÉE

26% des professionnels libéraux ont le double statut salarié et libéral, cumulant ainsi plusieurs emplois. Ils ne sont que 9% dans le domaine Juridique, 21% dans la Santé et 34% dans la Technique et cadre de vie.

Le double statut est particulièrement développé dans les départements où la pluriactivité fait partie de l'organisation annuelle du travail de nombreux individus. Les deux départements alpins (04 et 05) illustrent cette particularité de l'emploi, souvent saisonnier, notamment dans les activités sportives et culturelles. Dans les Hautes-Alpes, près de 60% des professionnels ayant le double statut exercent des *Activités liées au sport*.

Plus généralement et indépendamment du caractère saisonnier de l'activité, le double statut peut constituer une soupape de sécurité en matière de l'emploi et de revenus pour les personnes à temps partiel ou exerçant des activités peu rémunératrices. Le salariat garantit un revenu minimum fixe pour le foyer.

CARTE 4 LA PART DES DOUBLES STATUTS (SALARIÉ ET PROFESSIONNEL LIBÉRAL)



Source : Insee - Base non-salariés 2015 - Traitement ORM.

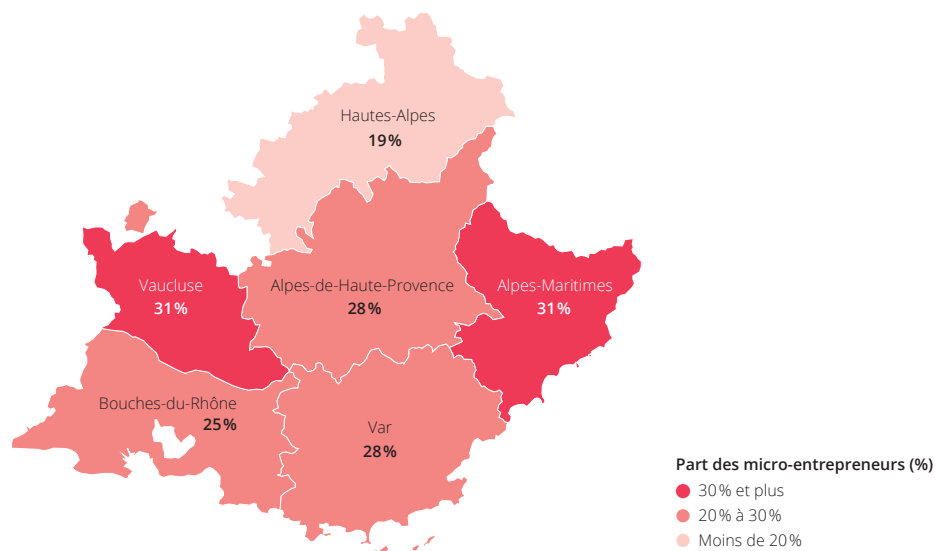
2.3. PLUS D'UN QUART DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX SOUS LE RÉGIME DE MICRO-ENTREPRENEUR

L'année 2009 marque la création du régime d'auto-entrepreneur, régime accessible aux non-salariés dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les seuils fiscaux prévus par la loi.

Ce régime a attiré de nombreuses personnes, notamment des jeunes souhaitant démarrer une activité indépendante. En 2010, moins de 10 000 personnes avaient déjà choisi ce régime. En 2015, ils étaient plus de 30 000 à être des micro-entrepreneurs (régime qui a remplacé celui d'auto-entrepreneur en décembre 2014), soit 27 % de l'ensemble des professionnels libéraux.

Le domaine le plus impacté par la création de ce régime est Technique et cadre de vie. Un an après sa création, un quart des professionnels ont fait le choix de ce statut d'auto-entrepreneur. En 2015, la moitié des professionnels libéraux de ce même domaine étaient micro-entrepreneurs (51 %, graphique 5). *A contrario*, très peu de professionnels des domaines de la Santé (8 %) ou du Juridique (2 %) ont choisi ce régime fiscal pour exercer leur activité libérale.

CARTE 5 LA PART DES MICRO-ENTREPRENEURS PARMIS LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.

En 2015, près d'un tiers des professionnels libéraux du Vaucluse et des Alpes-Maritimes sont des micro-entrepreneurs. À l'inverse, les Hautes-Alpes enregistrent la plus faible part de micro-entrepreneurs de la région alors que la densité de professionnels libéraux par habitant y est la plus élevée. En effet, dans ce département, les professionnels des *Activités liées au sport* ont conservé le statut classique de professionnel libéral.

2.4. DES PROFILS QUI DIFFÈRENT POUR LES MICRO-ENTREPRENEURS

TABLEAU 5 LA COMPARAISON DES PROFILS SELON LE RÉGIME CHOISI PAR LE PROFESSIONNEL LIBÉRAL

Micro-entrepreneurs	Professionnels libéraux
53 % de femmes	48 % de femmes
Moins de 1 % d'employeurs	13 % d'employeurs
47 % de double statut salarié/profession libérale	26 % de double statut salarié/profession libérale
16 % de moins de 30 ans	9 % de moins de 30 ans
14 % de 60 ans et plus	17 % de 60 ans et plus
14 % dans le domaine de la Santé	47 % dans le domaine de la Santé
Moins de 1 % dans le domaine Juridique	6 % dans le domaine Juridique
86 % dans le domaine Technique et cadre de vie	47 % dans le domaine Technique et cadre de vie

Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.

On notera une part élevée de jeunes de moins de 30 ans parmi les micro-entrepreneurs (16 % contre 9 % pour l'ensemble des professionnels libéraux). Si cette tendance est plus marquée chez les hommes, les femmes sont plus nombreuses à choisir ce statut entre 25 et 30 ans qu'après 40 ans.

Près de la moitié des micro-entrepreneurs exercent une activité salariée à côté de leur activité libérale. C'est pratiquement deux fois plus que pour l'ensemble des professionnels libéraux (26 %). Ils exercent aussi très majoritairement dans les professions peu réglementées du domaine de la Technique et cadre de vie.

3. DES REVENUS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX TRÈS DISPARATES

TABLEAU 6 REVENUS DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX SELON LES DÉPARTEMENTS EN 2015

	Revenus annuels (en euros)	Répartition territoriale	Revenu annuel moyen (en euros)
04	101 349 234	2 %	33 604
05	103 081 385	2 %	24 192
06	1 018 172 479	24 %	40 853
13	1 825 100 528	43 %	44 975
83	813 620 226	19 %	44 161
84	389 417 351	9 %	41 511
Région	4 250 741 203	100 %	42 260

Source : Acoiss-Urssaf – Traitement ORM.

Selon l'Urssaf, la somme des revenus directement liés à l'activité libérale⁴ en région s'élève à plus de 4,2 milliards d'euros (en 2015) dont 1,8 milliard pour le seul département des Bouches-du-Rhône. Elle est en nette augmentation depuis cinq ans (+ 17 %). Toutefois, si l'on regarde le revenu par individu, on note une tendance inverse sur la même période.

En effet, le revenu annuel moyen des professionnels libéraux dépasse 42 000 euros en 2015 en région, soit un peu plus de 3 500 euros par mois **en moyenne**. En 2010, ce même revenu atteignait 3 677 euros. Le revenu annuel moyen a donc baissé de 4 % en cinq ans compte tenu de l'importante augmentation du nombre de micro-entrepreneurs qui obtiennent de faibles revenus de leur activité libérale. Cet impact se voit clairement dans les départements où la représentation des micro-entrepreneurs est forte.

TABLEAU 7 ÉVOLUTION DU REVENU MENSUEL MOYEN EN CINQ ANS

	Revenu mensuel moyen 2010 (en euros)	Revenu mensuel moyen 2015 (en euros)	Variation 2010-2015
04	3 122	2 800	- 10 %
05	2 084	2 016	- 3 %
06	3 612	3 404	- 6 %
13	3 845	3 748	- 3 %
83	3 927	3 680	- 6 %
84	3 546	3 459	- 2 %
Région	3 677	3 522	- 4 %

Source : Acoiss-Urssaf – Traitement ORM.

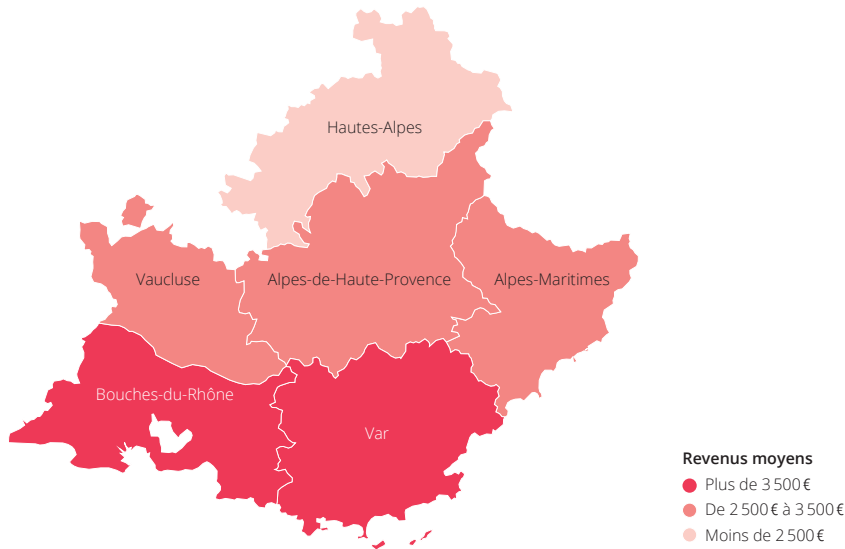
Cette moyenne régionale masque aussi de grandes variations de revenus entre professionnels ; tous ne perçoivent pas 42 000 euros chaque année. Le territoire, le statut, la nature de l'activité exercée sont des facteurs d'influence dans l'acquisition des revenus.

⁴ Les revenus d'activité définis par l'Urssaf proviennent des revenus d'activités déclarés à l'Urssaf par les professionnels libéraux classiques et des revenus reconstitués à partir des chiffres d'affaires déclarés par les micro-entrepreneurs.

3.1. DE PLUS HAUTS REVENUS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Ces revenus varient de façon significative d'un département à l'autre, passant pratiquement du simple au double : il est proche de 2 000 euros dans les Hautes-Alpes alors qu'il dépasse 3 700 euros dans les Bouches-du-Rhône.

CARTE 6 LES REVENUS MENSUELS MOYENS DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PAR DÉPARTEMENT



Source : Acoff-Urssaf – Traitement ORM.

3.2. LA FAIBLE RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE DES MICRO-ENTREPRENEURS S'ACCROÎT DEPUIS 2010

Les revenus mensuels issus de l'activité libérale des micro-entrepreneurs sont proches des 400 euros en moyenne (en région) alors que ceux des professionnels libéraux classiques dépassent 4 700 euros en moyenne. Les écarts de revenu entre les deux régimes fiscaux sont plus grands dans les départements du littoral où se trouvent les grandes métropoles.

Ainsi, en 2015, les **professionnels classiques** perçoivent des revenus moyens mensuels de 4 753 euros soit un accroissement moyen de 4 % depuis 2010. Cette croissance a été plus importante dans le Vaucluse que dans les autres départements.

Pour les **micro-entrepreneurs**, la croissance du revenu mensuel moyen a été beaucoup plus significative sur la même période. Elle atteint 62 % au niveau régional (69 % dans les Alpes-Maritimes) soulignant ainsi que les revenus issus de l'activité libérale s'élèvent peu à peu. Ils demeurent néanmoins très modestes et insuffisants. Globalement, ces revenus ne permettent pas aux micro-entrepreneurs de vivre de la seule activité libérale. Ils sont donc régulièrement amenés à associer ces revenus à ceux d'une activité salariée. Ceci explique que près de la moitié des micro-entrepreneurs possèdent le double statut professionnel libéral et salarié.

TABLEAU 8 ÉVOLUTION DÉPARTEMENTALE DU REVENU MOYEN MENSUEL DES MICRO-ENTREPRENEURS ET DES PROFESSIONNELS CLASSIQUES

	Micro-entrepreneurs			Professionnels classiques		
	Revenu mensuel moyen 2010 (en euros)	Revenu mensuel moyen 2015 (en euros)	Variation 2010-2015	Revenu mensuel moyen 2010 (en euros)	Revenu mensuel moyen 2015 (en euros)	Variation 2010-2015
04	272	377	+ 39 %	3 758	3 742	0 %
05	238	333	+ 40 %	2 343	2 414	+ 3 %
06	198	332	+ 68 %	4 637	4 829	+ 4 %
13	275	384	+ 40 %	4 755	4 964	+ 4 %
83	281	387	+ 38 %	4 867	4 951	+ 2 %
84	281	361	+ 28 %	4 364	4 760	+ 9 %
Région	233	379	+ 63 %	4 566	4 753	+ 4 %

Source : Acoiss-Urssaf – Traitement ORM.

3.3. LE DOMAINE JURIDIQUE EST LE PLUS RÉMUNÉRATEUR

En 2015, les revenus des professionnels classiques sont d'environ 4 750 euros. Les variations de ces revenus sont très significatives d'une activité à l'autre. En effet, les professionnels du domaine Juridique obtiennent des revenus moyens plus élevés et ce, quel que soit le département. Ils sont d'environ 5 750 euros en moyenne régionale. Ceux du domaine de la Santé approchent les 5 000 euros alors que ceux du domaine Technique et cadre de vie sont inférieurs à 1 900 euros en moyenne régionale.

Les revenus des professionnels libéraux du Juridique sont en moyenne trois fois plus importants que ceux de la Technique et cadre de vie, domaine très peu rémunérateur en libéral (moins de 1 900 euros mensuels en moyenne) et 1,25 fois plus élevés que la moyenne des revenus mensuels des professionnels de la Santé (4 900 euros mensuel en moyenne).

Au sein des activités du domaine Technique et cadre de vie, les revenus sont aussi très disparates : la *Comptabilité et assurance* assure de hauts revenus contrairement aux *Professions artistiques* ou à l'*Enseignement*.

Ces revenus du Juridique ont néanmoins diminué entre 2010 et 2015 (- 16 %) alors qu'ils ont nettement augmenté pour les professionnels du Technique et cadre de vie (+ 19 %). Dans le domaine de la santé, les revenus de l'activité libérale semblent à peu près stables depuis cinq ans.

TABLEAU 9 ÉVOLUTION PAR GRANDS DOMAINES DU REVENU MOYEN MENSUEL DES PROFESSIONNELS CLASSIQUES

	Revenu mensuel moyen 2010 (en euros)	Revenu mensuel moyen 2015 (en euros)	Variation 2010-2015
Santé	5 202	5 290	+ 2 %
Juridique	6 973	5 861	- 16 %
Technique et cadre de vie	2 852	3 381	+ 19 %
Tous domaines	4 566	4 753	+ 4 %

Source : Acoiss-Urssaf – Traitement ORM.

03

LES SALARIÉS TRAVAILLANT POUR LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

L'ESSENTIEL

- Plus de 100 600 salariés travaillent pour des professionnels libéraux en région, soit 3 % de plus en cinq ans.
- Ce sont majoritairement des femmes.
- Plus de six salariés sur dix évoluent dans le domaine Technique et cadre de vie.
- Les diplômés du supérieur sont majoritaires.
- Les conditions de travail sont très souvent favorables (surtout dans le domaine Juridique) : huit contrats sur dix à temps complet et neuf sur dix à durée indéterminée en moyenne.

1. PLUS DE 100 600 SALARIÉS TRAVAILLANT POUR UN PROFESSIONNEL LIBÉRAL EMPLOYEUR EN RÉGION

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

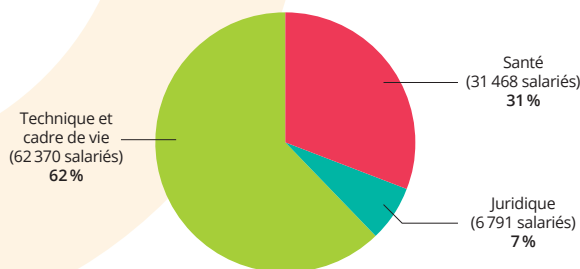
Ont été uniquement retenus les salariés exerçant dans les activités (NAF) où la totalité des employeurs est identifiée comme professionnels libéraux. Il n'a pas été possible de déterminer un quota de salariés travaillant pour des professionnels libéraux pour les autres activités. Aussi, ce nombre de salariés est un seuil minimal.

1.1. UNE PART CROISSANTE DE SALARIÉS TRAVAILLE POUR UN PROFESSIONNEL LIBÉRAL

Plus de 100 600 emplois sont identifiés comme étant directement liés aux employeurs ayant un statut de professionnel libéral en région. Ces effectifs de salariés s'accroissent entre les deux recensements (+ 3 %) alors que dans le même temps les effectifs de salariés pour l'ensemble des activités enregistrent une légère baisse (- 1 %).

Le domaine qui emploie le plus est Technique et cadre de vie. Il concentre 62 % des salariés travaillant pour un professionnel libéral alors qu'il représente 47 % des effectifs de professionnels. La Santé rassemble 31 % des salariés et le domaine Juridique 7 %.

GRAPHIQUE 6 RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PAR DOMAINE



Source : Insee - RPLR 2013-2017, millésimé 2015 - Traitement ORM.

Les quatre activités qui embauchent le plus sont : le *Conseil en systèmes et logiciels informatiques*, le *Commerce de détail de produits pharmaceutiques*, la *Formation pour adultes*, les *Activités comptables*. Elles concentrent près de la moitié des salariés.

1.2. UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE FEMMES PARMIS LES SALARIÉS

Les femmes sont très majoritaires parmi les salariés employés par les professionnels libéraux (65 % des effectifs). Elles sont beaucoup moins nombreuses dans le domaine Technique et cadre de vie (51 %) que dans le domaine de la santé (68 %) et surtout comparativement au domaine juridique (84 %).

1.3. PRÈS D'UN QUART DE SALARIÉS SENIORS DANS LA SANTÉ

Globalement, la main-d'œuvre des professionnels libéraux est âgée :

- les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 6 % des effectifs (8 % pour l'ensemble des salariés de la région) ; cela s'explique en partie par le niveau de diplôme élevé des salariés exerçant dans les trois domaines et donc une entrée plus tardive en emploi ;
- les personnes de 50 ans et plus rassemblent près d'un tiers de la main-d'œuvre (environ un quart pour l'ensemble des salariés) et les plus de 55 ans 22 % des salariés.

Les jeunes sont plus nombreux dans le domaine Technique et cadre de vie (18 % de moins de 30 ans) que dans les deux autres domaines où ils ne dépassent pas 13 % des effectifs.

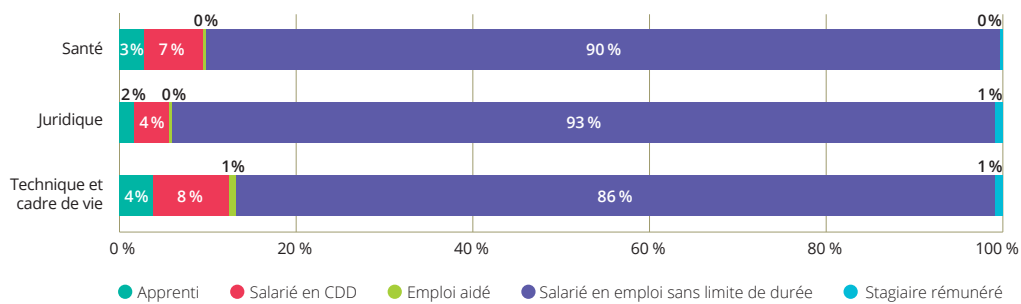
A contrario, les salariés seniors (55 ans et plus) rassemblent près d'un quart des effectifs dans le domaine de la Santé. La question du renouvellement de la main-d'œuvre va donc se poser dans ce secteur.

1.4. UNE MAJORITÉ DE SALARIÉS DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR

Les salariés sans diplôme sont très minoritaires dans tous les domaines (moins de 10 %). En revanche, les salariés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont majoritaires : ils rassemblent 66 % des effectifs dans le domaine Technique et cadre de vie ; 58 % dans le domaine Juridique. Ils sont beaucoup moins nombreux parmi les salariés de la Santé (47 %).

2. PLUS DE NEUF CONTRATS SUR DIX À DURÉE INDÉTERMINÉE

GRAPHIQUE 7 RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR DOMAINE



Source : Insee - RPLR 2013-2017, millésimé 2015 - Traitement ORM.

Les professionnels libéraux employeurs offrent des conditions d'emploi globalement très favorables (plus de neuf contrats sur dix sont à durée indéterminée).

78 % des salariés employés par les professionnels libéraux sont à temps complet. Plus de huit salariés sur dix sont à temps complet dans les domaines Juridique et Technique et cadre de vie. En revanche, il est beaucoup moins répandu dans le domaine de la Santé qui embauche davantage à temps partiel.



CONCLUSION

Plus de 110 000 professionnels libéraux (répartis sur 105 secteurs d'activités) exercent en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit environ un quart des entreprises régionales. Les domaines de la Santé et de la Technique et cadre de vie sont très présents en région.

Ces professionnels libéraux emploient plus de 100 000 salariés. Six salariés sur dix exercent plus précisément dans le domaine Technique et cadre de vie. C'est le principal domaine employeur.

Le régime fiscal de micro-entrepreneur et la plus grande volonté des femmes de travailler de façon indépendante a dopé l'essor des professions libérales, surtout dans le domaine Technique et cadre de vie. L'économie territoriale peut influencer sur les profils des professionnels libéraux et leur statut au niveau national comme au niveau régional.

La particularité de notre territoire est la très forte densité de professionnels libéraux dans tous les départements et dans tous les domaines, notamment dans les Hautes-Alpes où l'on compte près de 3 200 professionnels libéraux pour 100 000 habitants. Ce n'est pas tant la présence des micro-entrepreneurs qui explique cette densité mais la présence très renforcée des travailleurs indépendants classiques exerçant dans les *Activités liées au sport*.

Avec l'arrivée massive des micro-entrepreneurs, plusieurs nouveaux traits apparaissent : une féminisation des professionnels libéraux, une part plus élevée de jeunes, un usage du double statut pour garantir des revenus décents. En effet, le revenu non salarial est particulièrement faible pour les micro-entrepreneurs.

L'activité libérale recouvre donc des réalités très différentes qui varient en fonction du territoire, de l'économie locale dans lequel évolue le professionnel et du domaine d'activité.

BIBLIOGRAPHIE

- *Chiffres-clés 2018 des entreprises artisanales, commerciales et libérales*, U2P, 2018
- *Les Chiffres-clefs des professions libérales*, UNAPL, 2018
- DUMORTIER A.-S. (ORM), MONSEF A. et ROUAUD P. (Insee), « Provence - Alpes - Côte d'Azur, région de prédilection des professionnels libéraux », *Insee Analyses*, n° 67, décembre 2018
- SALEMBIER L., THERON G., « Les revenus d'activité des non-salariés en 2015, en hausse dans la plupart des secteurs d'activité », *Insee Première*, n° 1688, février 2018

SITES INTERNET

- www.insee.fr
- www.unapl.fr

ANNEXE - Le champ de l'étude ORM

Deux champs distincts de professionnels libéraux sont définis : le champ restreint et le champ élargi.

Le champ « restreint » utilisé par l'Insee est défini par la liste des 48 codes NAF suivante, sous condition éventuelle de catégorie juridique. La catégorie juridique est attribuée par les services Sirene de l'Insee au vu des informations fournies par le non-salarié, en tant que personne physique, lors de sa déclaration au Centre de formalités des entreprises (CFE). Elle est déterminée en fonction du CFE émetteur, de l'activité, de l'inscription ou non à un registre juridique.

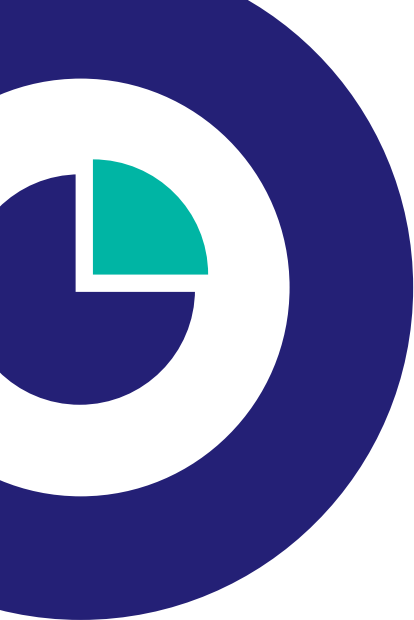
Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)					
Domaine d'activité	Sous domaine d'activité	Division (A88)	Sous-dasse (niveau V)	Intitulé	Catégorie juridique
Technique et cadre de vie					
Conception et maîtrise d'oeuvre					
		71	7111Z	Activités d'architecture	Toutes
			7112A	Activité des géomètres	Toutes
		74	7410Z	Activités spécialisées de design	Liée aux PL
			7490A	Activités des économistes de la construction	Toutes
Expertise et conseil					
		58	5829A	Edition de logiciels système et de réseau	Liée aux PL
			5829B	Edition de logiciels outils de développement et de langages	Liée aux PL
			5829C	Edition de logiciels applicatifs	Liée aux PL
		62	6201Z	Programmation informatique	Liée aux PL
			6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Toutes
		66	6619B	Aut. Activ. Serv. Financ., hors assur. & caisse retr. n.c.a.	Liée aux PL
			6621Z	Evaluation des risques et dommages	Toutes
		68	6831Z	Agences immobilières	Liée aux PL
		70	7021Z	Conseil en relations publiques et communication	Toutes
			7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Toutes
		71	7112B	Ingénierie, études techniques	Liée aux PL
		73	7311Z	Activités des agences de publicité	Liée aux PL
			7320Z	Etudes de marché et sondages	Toutes
		74	7430Z	Traduction et interprétation	Toutes
			7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	Liée aux PL
		80	8030Z	Activités d'enquête	Toutes
Comptabilité et assurance					
		66	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	Toutes
		69	6920Z	Activités comptables	Toutes
Enseignement					
		85	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Toutes
			8552Z	Enseignement culturel	Toutes
			8553Z	Enseignement de la conduite	Liée aux PL
			8559A	Formation continue d'adultes	Toutes
			8559B	Autres enseignements	Liée aux PL
Intermédiaires du commerce de gros					
		46	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles et textiles, animaux vivants	Toutes
			4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	Toutes
			4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	Toutes
			4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	Toutes
			4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	Toutes
			4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	Toutes
			4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Toutes
			4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Toutes
			4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	Toutes
Domaine juridique					
		69	6910Z	Activités juridiques	Toutes
Santé					
		47	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Toutes
		75	7500Z	Activités vétérinaires	Toutes
		86	8621Z	Activité des médecins généralistes	Toutes
			8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	Toutes
			8622B	Activités chirurgicales	Toutes
			8622C	Autres activités des médecins spécialistes	Toutes
			8623Z	Pratique dentaire	Toutes
			8690B	Laboratoires d'analyses médicales	Toutes
			8690D	Activités des médecins et des sages-femmes	Toutes
			8690E	Activités des professionnels de la rééducation, appareillage et pédicures-podologues	Toutes
			8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	Toutes

Note de lecture : Les non-salariés qui travaillent dans les activités d'architecture (NAF 7111Z) sont tous considérés comme des professionnels libéraux. En revanche, parmi ceux qui exercent des activités spécialisées de design (NAF 7410Z), seuls ceux dont la catégorie juridique est liée aux professions libérales sont considérés comme des professionnels libéraux.

Le champ élargi, constitué pour les besoins d'analyse de l'ORM, comprend l'ensemble du champ utilisé par l'Insee élargi aux non-salariés des 69 codes NAF suivants sous réserve d'avoir une catégorie juridique liée aux professions libérales.

À noter que, dans la nomenclature de l'ORM, l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 8551Z) relève du sous-domaine des *Activités liées au sport* et non de celui de l'*Enseignement* (nomenclature Insee).

Nomenclature d'activités française (NAF rév.2, 2008)						
Domaine d'activité	Sous domaine d'activité	Code (A38)	Division (A88)	Sous-classe (niveau V)	Intitulé	Catégorie juridique
Technique et cadre de vie						
Conception et maîtrise d'oeuvre						
		71		7120B	Analyses, essais et inspections techniques	Liée aux PL
		91		9102Z	Gestion des musées (Gestion du Patrimoine Culturel)	Liée aux PL
				9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires (Gest	Liée aux PL
				9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles (Gestion du Patri	Liée aux PL
Expertise et conseil						
		58		5821Z	Edition de jeux électroniques	Liée aux PL
		62		6201Z	Programmation informatique	Liée aux PL
				6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Liée aux PL
				6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	Liée aux PL
				6203Z	Gestion d'installations informatiques	Liée aux PL
				6209Z	Autres activités informatiques	Liée aux PL
		63		6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Liée aux PL
				6312Z	Portails Internet	Liée aux PL
				6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	Liée aux PL
		70		7010Z	Activités des sièges sociaux	Liée aux PL
		72		7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	Liée aux PL
				7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	Liée aux PL
				7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	Liée aux PL
Comptabilité, assurance et finance						
		64		6420Z	Activités des sociétés de holding	Liée aux PL
				6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	Liée aux PL
		66		6611Z	Administration de marchés financiers	Liée aux PL
				6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Liée aux PL
				6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	Liée aux PL
				6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisse de retraite	Liée aux PL
				6630Z	Gestion de fonds	Liée aux PL
Enseignement						
		85		8510Z	Enseignement pré-primaire	Liée aux PL
				8520Z	Enseignement primaire	Liée aux PL
				8531Z	Enseignement secondaire général	Liée aux PL
				8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Liée aux PL
				8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	Liée aux PL
				8542Z	Enseignement supérieur	Liée aux PL
				8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	Liée aux PL
Intermédiaires du commerce de gros						
		43		4332C	Agencement de lieux de vente	Liée aux PL
		46		4612A	Centrales d'achat de carburant	Liée aux PL
				4617A	Centrales d'achat alimentaires	Liée aux PL
				4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Liée aux PL
				4619A	Centrales d'achat non alimentaires	Liée aux PL
Professions artistiques						
		90		9001Z	Arts du spectacle vivant (Activités Artistiques)	Liée aux PL
				9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant (Activités Artistiques)	Liée aux PL
				9003A	Création artistique relevant des arts plastiques (Activités Artistiques)	Liée aux PL
				9003B	Autre création artistique (Activités Artistiques)	Liée aux PL
Activités liées au sport						
		93		9312Z	Activités de clubs de sports	Liée aux PL
				9319Z	Autres activités liées au sport	Liée aux PL
Services						
		63		6399Z	Autres services d'information n.c.a.	Liée aux PL
		74		7410Z	Activités spécialisées de design	Liée aux PL
				7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	Liée aux PL
		77		7740Z	location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres	Liée aux PL
		78		7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	Liée aux PL
				7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	Liée aux PL
		79		7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	Liée aux PL
		80		8010Z	Activités de sécurité privée	Liée aux PL
				8020Z	Activités nées aux systèmes de sécurité	Liée aux PL
		82		8211Z	Services administratifs combinés de bureau	Liée aux PL
				8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de burea	Liée aux PL
				8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Liée aux PL
				8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière	Liée aux PL
				8292Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Liée aux PL
		96		9604Z	Entretien corporel	Liée aux PL
				9609Z	Autres services personnels n.c.a. (Graphologues)	Liée aux PL
		97		9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (Services Domesti	Liée aux PL
Audiovisuel, presse, cinéma						
		18		1813Z	Activité de pré-presse	Liée aux PL
		59		5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programme	Liée aux PL
		63		6391Z	Activités des agences de presse	Liée aux PL
		73		7311Z	Activités des agences de publicité	Liée aux PL
				7312Z	Régie publicitaire de médias	Liée aux PL
Domaine juridique						
		84		8421Z	Affaires étrangères	Liée aux PL
				8423Z	Justice	Liée aux PL
Santé						
		86		8610Z	Activités Hospitalières	Liée aux PL
Autre						
		88		8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	Liée aux PL
		99		9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	Liée aux PL



QUI SONT LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR ?

DES PROFILS ET DES ACTIVITÉS DIFFÉRENCIÉS SELON LES DÉPARTEMENTS

Quel est le point commun entre un avocat, une infirmière, un consultant et un moniteur d'escalade ? Ils peuvent tous exercer leur activité professionnelle en ayant le statut de professionnel libéral, voire en ayant un double statut (professionnel libéral et salarié).

On parle généralement des professionnels libéraux comme s'il s'agissait d'une catégorie d'actifs homogène. Il n'en est rien, bien au contraire !

Tout l'intérêt de cette étude est donc de clarifier ce statut, d'estimer les emplois concernés, de voir comment ils évoluent et de caractériser les professionnels qui exercent sous ce statut.

CETTE PUBLICATION A BÉNÉFICIÉ D'UN FINANCEMENT DE



Observatoire Régional des Métiers

41, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. 04 96 11 56 56 - Fax 04 96 11 56 59 - E-mail info@orm-paca.org

Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne sur : www.orm-paca.org